



Adhésion Net-IKi 2022/2023

NOM : PRÉNOM.....

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE FIXE :

TELEPHONE PORTABLE :

Je souhaite recevoir les informations de l'association par e-mail : oui non

E-MAIL : @.....

E-MAIL : @.....

E-MAIL : @.....

E-MAIL : @.....

MONTANT DE L'ADHESION : 25 €

REGLEMENT PAR (1): chèque bancaire à l'ordre de NET IKI espèces
virement

DATE : SIGNATURE :

Vous êtes intéressé(s) par (1):

Les Ateliers numériques

Le FABLAB

Vos passions et talents

Photo jardinage peinture dessin cuisine modélisme

Vidéo bricolage 3D électronique robotique FabLab

sport(s) (préciser)

autres (préciser)

Je souhaite (si l'occasion se présente) :

être interviewé exposer en parler les partager

Donner des cours aider les activités du FABLAB

(1) cochez les cases correspondantes

Règlement intérieur de l'association NET-IKI et du FABLAB

Applicable à compter du 01 octobre 2013

1 – OBLIGATIONS et TARIFS

Toute personne accédant au local NETIKI doit avoir acquitté la cotisation de l'année en cours. Elle doit s'engager en signant ce règlement à le respecter, ainsi que la charte

des Fablabs affichée dans les locaux.

La cotisation annuelle, valable du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante est fixée à :

- **25 Euros** Individuel ou familiale (La fiche d'inscription devra comprendre les noms et prénoms des intéressés) Les membres de bureau

sont exemptés de cotisations

Cette cotisation donne droit à la participation aux initiations numériques au sein de Net-iKi, réunions, manifestations, permanences et accès exceptionnels selon les conditions citées ci-après.- Les consommables ne sont pas compris dans cette cotisation ,les kits , les bobines de fils et matériaux diverses comme contreplaqué, objet à sublimer.. Les tarifs sont affichés dans les locaux et mis à jour en fonction des acquisitions de matériel et évolutions de prix d'achat.

Obligations et interdictions

Relatives au matériel : Il est interdit :

- D'installer des logiciels sur les ordinateurs de l'association.
 - De supprimer des fichiers sur les disques durs ou de modifier la configuration du matériel.
 - D'emporter hors des locaux les matériels et revues mis à la disposition.
 - De copier, pirater des logiciels ou autres fichiers protégés par un Copyright.
 - De faire de la contrefaçon d'objets ou de créer des objets pouvant nuire à autrui sur toutes les machines. Celle-ci doivent être réalisés et diffusés en conformité avec les lois en vigueur sur la protection industrielle et intellectuelle.
 - Le port de lunettes de protection **contre les rayonnements lasers** est **obligatoire** lorsque la découpe laser est en fonction. (Lunettes disponibles dans les locaux)
 - Le port de lunettes de protection est **obligatoire** lors de l'**utilisation de la Fraiseuse CNC** ,
 - Je prends acte des notifications données sur les panneaux de sécurité du Fablab Netiki pour chaque Machine. Les adhérents sont responsables des conséquences de l'utilisation des machines qu'ils réalisent et emportent avec eux.
- Les téléchargements de fichiers sont autorisés. Cependant, ils doivent être effectués en conformité avec les lois en vigueur et ne pas porter atteinte aux bonnes mœurs, ne pas comporter de message politique ni faire l'apologie d'idéologie contraire aux principes laïcs et républicains de notre pays.

Le Fablab Netiki décline toute responsabilité en cas d'accident suite au Non-respect des consignes de sécurité.

Relatives aux locaux : Il est interdit

- de fumer dans le local.
- De manger ou boire à proximité des matériels (PC, imprimantes, etc.....).

Les adhérents doivent prendre soin du local et du matériel mis à leur disposition, signaler tout dysfonctionnement. En cas de panne d'une machine, poser une pancarte sur celle-ci et noter l'anomalie constatée.

A la fin de chaque séance, il est impératif d'arrêter toutes les machines (ordinateurs, imprimantes, scanner, haut-parleurs).

En quittant le local, l'adhérent doit vérifier la fermeture des accès au local (portes et fenêtres, grille de la cours)

Les espaces utilisés doivent être laissés propres, les déchets de faibles volumes doivent être déposés dans les corbeilles. Si leur volume est important, ils doivent être emportés pour être éliminés par celui qui les a générés.

2 – ACCES AUX LOCAUX :

Les clefs du local sont détenues par les membres du bureau et par la mairie.

Horaires des permanences : elles sont assurées par des membres du bureau, du conseil ou des membres habilités à l'utilisation des machines de 17h30 à 20h....les jeudis .

Initiations au numérique : Ces initiations sont données à des horaires fixés par un programme envoyé aux adhérents en début de saison

Accès exceptionnels hors permanences et initiations : Cet accès sera réservé aux membres habilités à l'utilisation des machines et accordé par un membre du bureau .Ce dernier devra signifier son accord par mail au demandeur, transmettre une copie à la mairie de Biarrie et aux autres membres du bureau en précisant les horaires, le moyen utilisé pour se faire remettre et rendre les clés.

L'emprunteur des clés du local est personnellement responsable de celui-ci (matériel et activités des personnes). En cas de désordre, il peut décider de sa fermeture. Les personnes arrivant pendant la présence de l'emprunteur doivent justifier de leur qualité grâce à la carte de membre

. Si l'emprunteur constate des anomalies à son arrivée, il doit immédiatement les signaler à une personne du bureau ou responsable du fablab.

Tous les membres de l'association Net-Iki, sauf indication contraire de leur part, acceptent que leurs travaux, images/photos (dans les locaux ou les représentations extérieures) puissent être diffusés sur les médias (presse, radio, TV, Internet/réseaux sociaux) afin d'assurer la promotion de l'association.

Le non respect du règlement ou de la charte des FABLAB pourra être sanctionné d'une exclusion temporaire ou définitive de l'Association par décision du Bureau NETIKI. La cotisation restera acquise à l'association. J'ai pris connaissance des indications et des risques sur les machines. Je décline toute responsabilité en cas d'accidents auprès du Fablab Netiki

Je soussignédéclare avoir lu et approuvé le présent règlement intérieur. Le/...../.....